

Montréal, le 17 février 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'approbation et modifications au Code de
conduite du Transporteur
Dossier R-4049-2018 Phase 2**

Dans le cadre du dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu la lettre du Transporteur du 12 février 2021 ([Pièce B-0095](#)).

Dans cette lettre, le Transporteur demande à la Régie que la Phase 2 du présent dossier soit annulée et que le suivi issu de la décision D-2020-174 soit différé à un dossier conjoint qu'il déposera ultérieurement avec le Coordonnateur de la fiabilité.

La Régie demande aux intervenants qui auraient des commentaires à formuler à l'égard de cette demande du Transporteur de les lui faire parvenir **d'ici 12h, le 22 février 2021**. Le Transporteur pourra, le cas échéant, transmettre ses réponses à ces commentaires **d'ici 12h, le 24 février 2021**.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd